



Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions : modification
arrêté du 11-3-2013 (NOR : MENA1300103A)

Inspection générale des bibliothèques

Lettre de mission pour l'année universitaire 2013-2014
lettre du 11-3-2013 (NOR : ESRB1300081Y)

Enseignement supérieur et recherche

Fondation partenariale « Fondation des Sciences du Patrimoine »

Autorisation de création
arrêté du 24-1-2013 (NOR : ESRS1300074A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique de l'Institut national de la recherche agronomique
arrêté du 1-3-2013 (NOR : ESRR1300073A)

Conseils, comités et commissions

Nomination à une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique
arrêté du 27-2-2013 (NOR : ESRR1300072A)

Conseils, comités et commissions

Nominations aux commissions régionales instituées dans le ressort de chaque conseil régional de l'ordre des experts-comptables
arrêté du 26-2-2013 (NOR : ESRS1300062A)

Informations générales

Recrutement

Appel à candidature pour le recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale
avis du 21-3-2013 (NOR : MENI1300141V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'école européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine
avis du 5-3-2013 (NOR : ESRS1300061V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'école supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy de l'université de Lorraine

avis du 5-3-2013 (NOR : ESRS1300070V)

Vacance de postes

Collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Pétersbourg : assistants en droit, histoire, littérature, sociologie et philosophie

avis du 5-3-2013 (NOR : ESRC1300069V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de géologie de l'université de Lorraine

avis du 6-3-2013 (NOR : ESRS1300071V)

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions : modification

NOR : MENA1300103A

arrêté du 11-3-2013

MEN - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987 modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; décret n° 2012-767 du 24-5-2012 ; décret n° 2012-777 du 24-5-2012 ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe B de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

DGESCO A1-1

Bureau des écoles

- René Macron, inspecteur de l'éducation nationale, chef de bureau

DGESCO B1-2

Bureau du programme « enseignement scolaire public du second degré »

- Martine Garcia, conseillère d'administration scolaire et universitaire, chef de bureau

Lire :

DGESCO A1-1

Bureau des écoles

- Marie-Claire Mzali, inspectrice de l'éducation nationale, chef de bureau

DGESCO B1-2

Bureau du programme « enseignement scolaire public du second degré »

- Catherine Fruchet, conseillère d'administration scolaire et universitaire, chef de bureau

L'annexe C de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

DGESIP A

Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

- Claude Jolly, adjoint au chef de service

Lire :

DGESIP A

Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

- Rachel-Marie Pradeilles-Duval, experte de haut niveau, adjointe au chef de service

L'annexe D de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est complétée ainsi qu'il suit :

DGRI SSRI

Service de la stratégie de la recherche et de l'innovation

- Marco Moroni, administrateur civil, adjoint au chef de service

L'annexe E de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

DGESIP-DGRIA4

Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

- Michel Marian, administrateur civil, chef de mission

Lire :

DGESIP-DGRIA4

Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

- Alain Colas, conservateur général des bibliothèques, chef de mission

L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

DGRH B2-3

Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré

- Claire Gaillard, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de bureau

DGRH B2-5

Bureau des affaires contentieuses et disciplinaires des premier et second degrés

- Nathalie Maes, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de bureau
DAF A1

Bureau du budget de la mission « enseignement scolaire »

- Dominique Pachot, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de bureau

DAF B MIREs

Mission de synthèse « recherche et enseignement supérieur »

- Guillaume Gautier, administrateur civil, chef de mission

Lire :

DGRH B2-3

Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré

- Marine Lamotte D'Incamps, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de bureau

DGRH B2-5

Bureau des affaires contentieuses et disciplinaires des premier et second degrés

- Nathalie Battesti, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de bureau

DAF A1

Bureau du budget de la mission « enseignement scolaire »

- Stéphanie Frechet, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de bureau

DAF B MIREs

Mission de synthèse « recherche et enseignement supérieur »

- Damien Rousset, administrateur civil, chef de mission

L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est complétée ainsi qu'il suit :

DGRH A1

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

- Loïc Thomas, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, adjoint au sous-directeur

DAF D

Sous-direction de l'enseignement privé

- Christian Climent-Pons, administrateur civil, adjoint au sous-directeur

DREIC 1

Sous-direction des relations internationales

Raphaël Muller, professeur agrégé de classe normale, adjoint au sous-directeur

Article 2 - Le présent arrêté sera publié aux bulletins officiels des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 11 mars 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale,

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et de la modernisation,

Éric Becque

Organisation générale

Inspection générale des bibliothèques

Lettre de mission pour l'année universitaire 2013-2014

NOR : ESRB1300081Y

lettre du 11-3-2013

ESR - MCC

Les bibliothèques de l'enseignement supérieur comme celles des collectivités territoriales inscrivent désormais leur action dans un paysage administratif, politique et technique en pleine évolution : développement des intercommunalités, autonomie des universités et fusions d'établissements, extension très rapide de la documentation électronique et des usages du numérique. C'est donc dans cet environnement profondément renouvelé que les bibliothèques apportent leur contribution aux grands objectifs nationaux de formation, de recherche, de culture et d'insertion sociale, en particulier pour les jeunes.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en ce domaine et à accompagner les projets et les décisions de leurs différents acteurs. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux inspections et au contrôle technique des établissements et des sites et aux études thématiques devront mettre en évidence les bonnes pratiques des établissements et les dispositifs susceptibles d'offrir les meilleurs services aux usagers, et ce dans le respect des objectifs de maîtrise des budgets publics.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs régionaux des affaires culturelles, les directeurs d'administration centrale, les collectivités territoriales et les responsables d'établissements publics qui souhaiteraient une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du cabinet du ministre concerné.

Les missions

A - Études thématiques interministérielles

1. Le prêt de livres numériques : bilan des expériences dans les bibliothèques françaises
2. Constitution des catalogues : évolution des pratiques
3. Bibliothèques et mécénat

B - Études thématiques Enseignement supérieur et recherche

Documentation et formation : bilan des initiatives

C - Études thématiques Culture et communication

1. L'action territoriale de la BnF
2. Bibliothèques des collectivités territoriales et bibliothèques scolaires

D - Inspections établissements Enseignement supérieur

1. La documentation interuniversitaire parisienne
2. Bibliothèques de l'université de Nouvelle-Calédonie
3. Bibliothèques de l'université de Strasbourg et de l'université de Haute-Alsace

E - Inspections établissements Culture et communication

Bibliothèques municipales

Les bibliothèques intercommunales et municipales de 12 000 à 15 000 habitants (exploitation des données de l'Observatoire de la lecture publique)

BMC Aix-en-Provence

BM Bar-le-Duc (EPC)

BM Charleville-Mézières

BM Dieppe

BMC Douai

BM Fécamp

BM Grasse

BM Haguenau

BM La Châtre

BM Laval

BM Le Puy-en-Velay

BM Saint-Brieuc

BM Saint-Étienne

BM Saint-Quentin (02)

Bibliothèques départementales

Charente

Charente-Maritime
Gers
Hautes-Pyrénées
Haute-Vienne
Loire
Mayenne
Pyrénées-Atlantiques
Saône-et-Loire

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Geneviève Fioraso

La ministre de la culture et de la communication,
Aurélie Filippetti

Enseignement supérieur et recherche Fondation partenariale « Fondation des Sciences du Patrimoine »

Autorisation de création

NOR : ESRS1300074A

arrêté du 24-1-2013

ESR - DGESIP B2

Par arrêté du recteur de l'académie de Versailles en date du 24 janvier 2013, la création de la fondation partenariale dénommée « Fondation des Sciences du Patrimoine » est autorisée. Les statuts de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Versailles.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique de l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : ESRR1300073A

arrêté du 1-3-2013

ESR - DGRI - SFPCO - B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 1er mars 2013, est nommée membre du conseil scientifique de l'Institut national de la recherche agronomique, pour la durée du mandat restant à courir :

- Marie Laure Navas, en remplacement de Marianne Lefort.

Mouvement du personnel Conseils, comités et commissions

Nomination à une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR1300072A

arrêté du 27-2-2013

ESR - DGRI SFPCO B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 27 février 2013, sont nommés membres de la commission interdisciplinaire 53 du Comité national de la recherche scientifique : Méthodes, pratiques et communications des sciences et techniques :

- Birgitta Dresp-Langle
- Monsieur Michel Grossetti
- Georges Hadziioannou
- Matthieu Latapy
- Cécile Méadel
- Jean-Pierre Nadal
- Élisabeth Pacherie

Mouvement du personnel Conseils, comités et commissions

Nominations aux commissions régionales instituées dans le ressort de chaque conseil régional de l'ordre des experts-comptables

NOR : ESRS1300062A

arrêté du 26-2-2013

ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 26 février 2013, sont désignés en qualité de représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein des commissions régionales instituées par le décret n° 70-147 du 19 février 1970 portant règlement d'administration publique et relatif à l'ordre des experts-comptables :

Commission régionale de Corse : Albert Ferretti, professeur certifié, expert-comptable et commissaire aux comptes ;

Commission régionale de Montpellier : Françoise Platet Pierrot, maître de conférences en sciences de gestion.

Informations générales

Recrutement

Appel à candidature pour le recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale

NOR : MEN11300141V

avis du 21-3-2013

MEN - IG

Le ministre de l'éducation nationale, conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 9 du décret n° 89-833 du 9 novembre 1989 modifié relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, recrute neuf inspecteurs généraux de l'éducation nationale pour les profils suivants :

Profil n° 1 : Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre

Profil n° 2 : Économie et gestion

Profil n° 3 : Enseignement primaire

Profil n° 4 : Langues vivantes : espagnol

Profil n° 5 : Langues vivantes : russe

Profil n° 6 : Sciences économiques et sociales

Profil n° 7 : Physique-chimie

Profil n° 8 et 9 : Sciences et techniques industrielles

L'exercice des missions de l'inspection générale exige des candidats qu'ils aient atteint un haut niveau d'expertise dans leur discipline ou spécialité et qu'ils possèdent la meilleure connaissance possible de l'institution éducative et des différents niveaux d'enseignement, de l'école aux formations post-baccalauréat.

Pourront notamment être prises en compte dans l'examen des candidatures, les expériences acquises aux niveaux français, européen et international dans divers domaines tels que :

- l'évaluation d'établissements ou autres structures, de formations, de pratiques et méthodes d'enseignement ;
- la participation à des actions pédagogiques relevant de plusieurs champs disciplinaires ;
- la recherche pédagogique, les pratiques innovantes et les technologies d'information et de communication ;
- les relations partenariales avec d'autres institutions, ministères, collectivités territoriales, milieux professionnels et les entreprises ;
- l'implication dans des activités associatives complétant ou prolongeant la mission de réussite éducative du système scolaire.

En fonction du profil choisi, une attention particulière peut être accordée à l'expertise acquise dans la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, dans le domaine de l'enseignement primaire, dans celui de l'accompagnement personnalisé des élèves ainsi que dans la formation initiale et continue des professeurs.

Les conditions réglementaires requises pour faire acte de candidature sur ces postes à profil sont ainsi définies à l'article 8 du décret du 9 novembre 1989 mentionné ci-dessus :

« Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale sont choisis parmi les fonctionnaires titulaires de catégorie A, justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité dans l'éducation nationale et remplissant l'une des conditions suivantes :

a) être titulaire du doctorat d'État, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, de l'agrégation ou d'un titre reconnu équivalent et inscrit à cet effet sur une liste de diplômes arrêtée par le ministre ;

b) avoir atteint au moins l'indice brut 901 dans l'échelonnement de leur corps d'origine.

Ils doivent, en outre, avoir enseigné pendant cinq années au moins, soit à temps complet, soit au titre de leur activité principale. »

Il est précisé par ailleurs que la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'éducation nationale est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements.

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants (feuillet uniquement recto) :

1 - une lettre motivant la candidature sur le profil concerné (limitée à 2 pages) ;

2 - une notice individuelle du modèle joint en annexe ;

3 - un curriculum vitae (limité à 2 pages) ;

4 - une liste des travaux et publications (limitée à 4 pages) ;

5 - le cas échéant, des rapports d'inspection et appréciations d'autorités hiérarchiques.

Ce dossier devra être exclusivement adressé par voie postale au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, ministère de l'éducation nationale, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP

La date limite d'envoi des dossiers est impérativement fixée au lundi 6 mai 2013 inclus (le cachet de la poste faisant foi).

Annexe

Notice individuelle de candidature (à compléter)

Ministère de l'éducation nationale
Inspection générale de l'éducation nationale
Année 2013

Profil n° : (1)

M., Mme (2)

Nom de famille (3) :

Nom d'usage (3) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Téléphone portable :

Courriel :@.....

Titres universitaires et diplômes :

Corps : Grade : Échelon :

Joindre obligatoirement une copie du dernier arrêté de classement dans le grade.

Date de nomination en qualité de fonctionnaire titulaire de catégorie A de l'éducation nationale :

Date de nomination dans le grade actuellement détenu :

Discipline ou spécialité :

Fonctions ou emploi actuellement exercés :

Établissement d'exercice :

Précédente(s) candidature(s) - indiquer l'année :

(1) Indiquer le profil choisi et remplir une notice par profil

(2) Rayer les mentions inutiles

(3) Écrire en lettres capitales

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'école européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine

NOR : ESRS1300061V

avis du 5-3-2013

ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'école européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (EEIGM) de l'université de Lorraine sont déclarées vacantes au 1er septembre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une déclaration d'intention et une lettre de motivation devront parvenir, sous pli recommandé, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication de la présente déclaration de vacance au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au président du Conseil de l'EEIGM, 6, rue Bastien-Lepage, BP 630, F 54010 Nancy cedex.

Les candidats adresseront également une copie de leur dossier à la présidence de l'université de Lorraine, DAJ, 34, Cours Léopold, CS 25233, 54052 Nancy cedex ainsi qu'au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75005 Paris.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'école supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy de l'université de Lorraine

NOR : ESRS1300070V

avis du 5-3-2013

ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'école supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy (ESSTIN) de l'université de Lorraine sont déclarées vacantes au 1er septembre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une déclaration d'intention et une lettre de motivation devront parvenir, sous pli recommandé, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication de la présente déclaration de vacance au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au président du conseil de l'ESSTIN, 2, rue Jean-Lamour, F 54519 Vandœuvre-les-Nancy Cedex.

Les candidats adresseront également une copie de leur dossier à la présidence de l'université de Lorraine, DAJ, 34, Cours Léopold, CS 25233, 54052 Nancy cedex ainsi qu'au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes 75005 Paris.

Informations générales

Vacance de postes

Collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Pétersbourg : assistants en droit, histoire, littérature, sociologie et philosophie

NOR : ESRC1300069V

avis du 5-3-2013

ESR - DREIC B2

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur français, recrute des enseignants assistants en droit, histoire, littérature, sociologie et philosophie pour les collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Pétersbourg relevant du ministère des affaires étrangères. Les postes sont à pourvoir à compter du 1er septembre 2013.

Cinq postes seront vacants ou susceptibles d'être vacants à Moscou (un poste dans chaque discipline) et cinq autres postes seront vacants ou susceptibles d'être vacants à Saint-Pétersbourg (un poste dans chaque discipline). Ils s'adressent à des spécialistes dans ces disciplines et sont principalement destinés à des doctorants ou à de jeunes docteurs susceptibles d'effectuer des recherches en Russie. Les candidats devront être au minimum titulaires d'un Master 2 au 1er septembre 2013 et posséder de bonnes notions de russe.

Les assistants enseignent les fondements et les méthodes de leurs disciplines, préparent avec les étudiants les cycles de cours magistraux effectués par des professeurs français en mission en Russie, et participent activement à l'encadrement de mémoires de niveau M1. L'enseignement est dispensé en français, à des étudiants russes francophones ayant déjà effectué au moins trois ans d'enseignement supérieur en Russie.

Plus d'informations sur le CUF de Moscou et les enseignements qui y sont dispensés : <http://moscuf.org>

Plus d'informations sur le CUF de Saint-Pétersbourg et les enseignements qui y sont dispensés :

<http://www.cuf.spbu.ru>

Les candidats devront postuler avant le 25 mai 2013, en adressant par courrier électronique un dossier composé d'une lettre de motivation scannée et d'un curriculum vitae, à Christiane Brabenec, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, DREIC, sous-direction des affaires européennes et multilatérales, département 2 B, adresse électronique : christiane.brabenec@education.gouv.fr, téléphone 01 55 55 09 08 et communiqué à Gilles Mametz, ministère des affaires étrangères, DGM/ATT/UNIV, sous-direction de l'enseignement supérieur, adresse électronique : gilles.mametz@diplomatie.gouv.fr, téléphone 01 43 17 86 13.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de géologie de l'université de Lorraine

NOR : ESRS1300071V

avis du 6-3-2013

ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de géologie (ENSG) de l'université de Lorraine sont déclarées vacantes au 1er octobre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une déclaration d'intention et une lettre de motivation devront parvenir, sous pli recommandé, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication de la présente déclaration de vacance au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au président du conseil de l'ENSG, 2, rue du Doyen Marcel-Roubault, TSA 70605, F 54518 Vandœuvre-les-Nancy cedex.

Les candidats adresseront également une copie de leur dossier à la présidence de l'université de Lorraine, DAJ, 34, Cours Léopold, CS 25233, 54052 Nancy cedex ainsi qu'au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes 75005 Paris.